

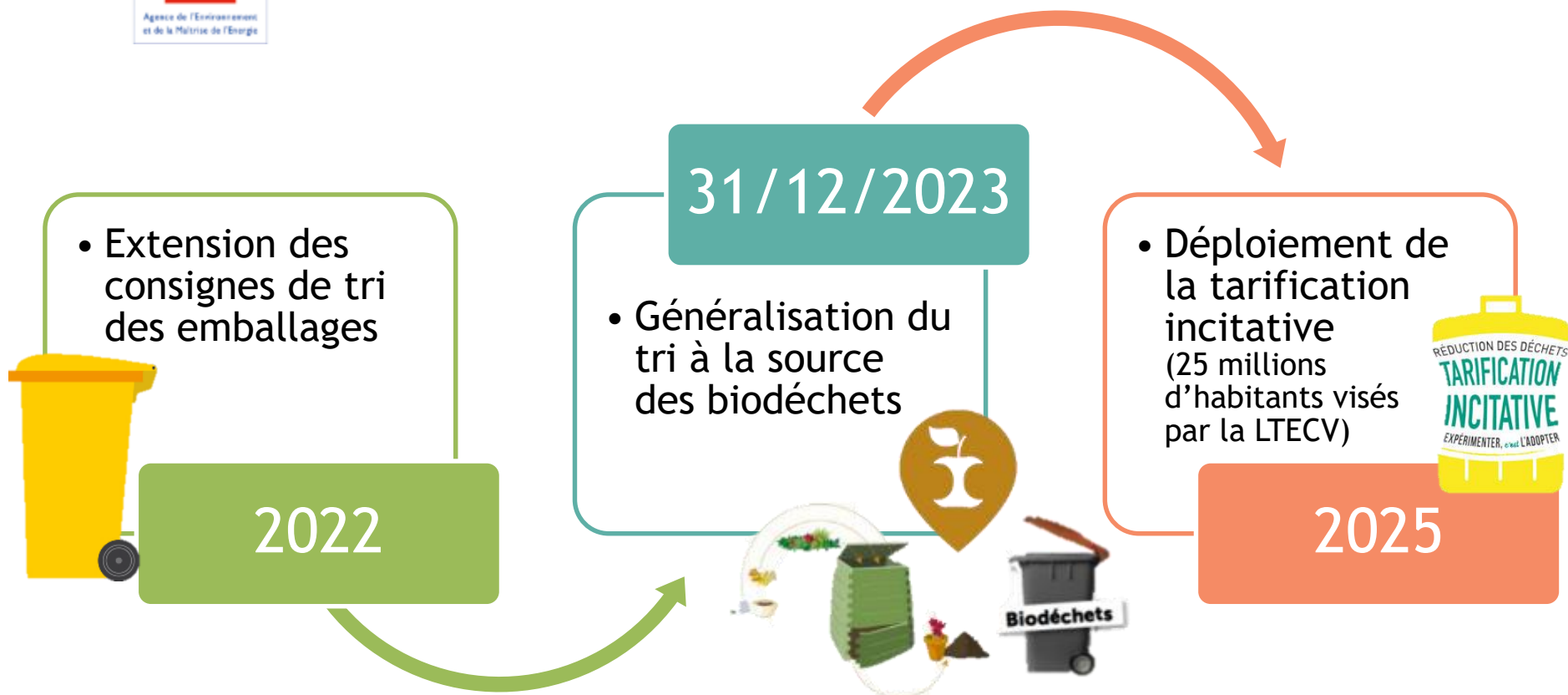


Tour d'horizon du tri à la source des biodéchets



Grenoble - 26 septembre 2019

Un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets qui s'inscrit dans un cadre plus large de mutation du SPPGD



- Des actions qui contribuent à l'atteinte de 2 objectifs phares de la LTECV
 - ➔ Réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage (d'ici 2025 par rapport à 2010)
 - ➔ Augmenter les quantités de déchets faisant l'objet d'une valorisation matière (65 % en 2025)

Que dit la réglementation sur le tri à la source des biodéchets ?



La réglementation française, par La LTECV prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets pour 2025

A l'échelle de l'Union Européenne, la Directive européenne 2018/851 (2017) fixe un objectif de généralisation du tri à la source pour tous les États membres au 31/12/2023



La Directive UE 2018/851, n'a pas encore été retranscrite en droit français

- ➔ Hors champ du projet de loi anti-gaspillage pour une économie Circulaire
- ➔ Transposition prévue par ordonnance (Titre IV - art 12. du projet de loi)

Art 22. Les États membres veillent à ce qu'au plus tard le 31 décembre 2023 [...] les biodéchets soient soit triés et recyclés à la source, soit collectés séparément et non mélangés avec d'autres types de déchets. [...]

Art 10. Au plus tard le 31 décembre 2021, les États membres présentent un rapport à la Commission [...] en ce qui concerne [...] les biodéchets

Art 11 bis. À compter du 1er janvier 2027, les États membres ne peuvent considérer les biodéchets municipaux entrant dans un traitement aérobique ou anaérobique comme recyclés que si, conformément à l'article 22, ils ont été collectés séparément ou triés à la source.

Quelles obligations pour les collectivités sur le tri à la source des biodéchets ?

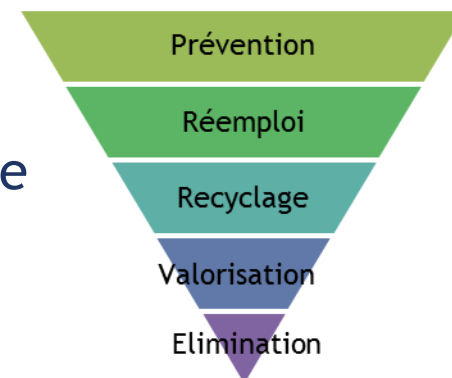


Généralisation du tri à la source des biodéchets ne veut pas dire mise en place systématique de collecte séparée des biodéchets en porte à porte !



- Pour autant, la seule distribution de composteurs individuels ne peut d'une part pas répondre aux besoins de toute la population d'un territoire et d'autre part ne permet pas d'attester que la collectivité a généralisé le tri à la source des biodéchets.

- Une complémentarité de solutions est à rechercher dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement



Etat des lieux de l'avancée du tri à la source des biodéchets en France



Mise à jour de l'état des lieux prévu en 2020

Gestion de proximité

25 % des foyers gèrent principalement à domicile leurs déchets de cuisine et de table.

- ➔ Selon l'enquête nationale sur la gestion domestique des déchets organique (de 2008)



Collecte séparée

En 2019, environ 140 collectivités proposent un service de collecte séparée des biodéchets

- 75 % à destination des ménages
- 25 % uniquement à destination de professionnels

~ 30 collectivités expérimentent sur une partie de leur territoire la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets

~6 % de la population française est desservie par une CS des biodéchets



Etat des lieux des filières de traitement des biodéchets



Source : enquête ITOM 2016

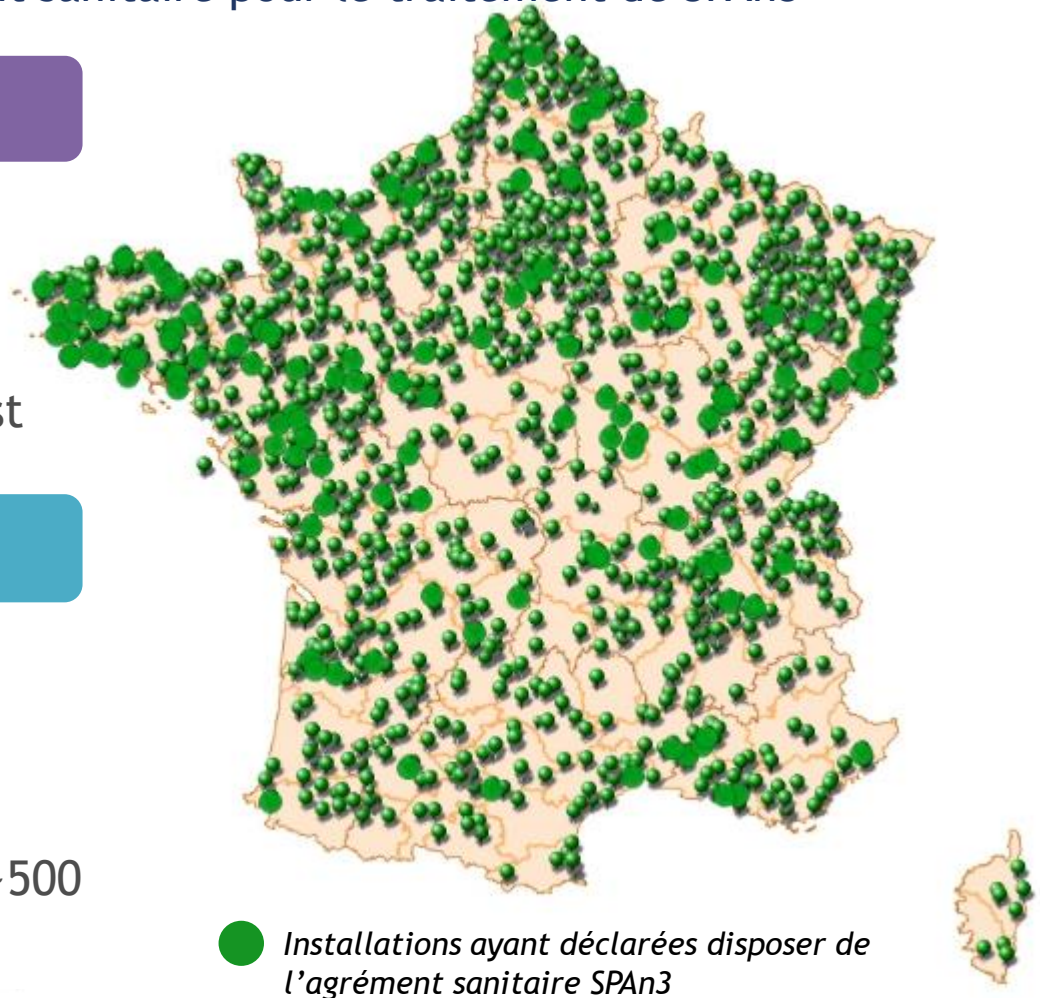
Selon le dernier recensement datant de 2018, ~130 installations de compostage ou de méthanisation disposent de l'agrément sanitaire pour le traitement de SPAn3

Compostage

- 635 plateformes de compostage (hors TMB)
 - ➔ Ayant traités 7,6 Mt
 - ➔ Et produit 2,9 Mt de compost

Méthanisation

- 7 unités de méthanisation ayant accueilli des déchets provenant des ménages en 2016
 - ➔ Sur un parc composé d'~500 installations en 2019



Performances atteintes par les collectivités ayant mis en place une collecte séparée des biodéchets



Enseignements principaux - performances techniques

Données issues de l'étude technico-économique de la collecte séparée des biodéchets - 2016

- **Ratio moyen de 63 kg/habitant desservi**
 - ➔ 46 kg/habitant desservi pour la collecte de déchets alimentaires seuls
 - ➔ 99 kg/ habitant desservi pour la collecte « en mélange » de déchets alimentaires et déchets verts
- Des performances peu variables selon la typologie d'habitat.
- Une dispersion très forte pour la collecte en mélange de déchets alimentaires et déchets verts.

Performances atteintes par les collectivités ayant mis en place une collecte séparée des biodéchets



Enseignements principaux - performances techniques

DEUX CONSTATS DIFFÉRENTS EN FONCTION DES CONSIGNES DE TRI

Collecte de déchets verts et de déchets alimentaires



Réduction de la production d'OMR



Augmentation de la production globale [OMR + biodéchets]



Impact négatif sur la production de DMA

Collecte uniquement de déchets alimentaires



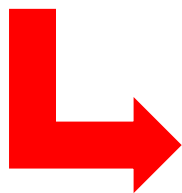
Réduction de la production d'OMR



Réduction de la production globale [OMR + biodéchets]



Impact positif sur la production de DMA



Point de vigilance :

Attention à ne pas détourner des déchets faisant actuellement l'objet de pratiques de gestion de proximité.

Performances atteintes par les collectivités ayant mis en place une collecte séparée des biodéchets



Enseignements principaux - performances techniques



- Plus de 80% des collectivités ayant mis en place une collecte séparée des biodéchets ont des performances de tri des recyclables supérieures à la moyenne
 - ➔ effet d'entraînement de la collecte séparée des biodéchets

Performances atteintes par les collectivités ayant mis en place une collecte séparée des biodéchets



Résultats de l'étude technico-économique - 2016

Le coût aidé médian de gestion des biodéchets est de :
21 € HT / habitant desservi

L'étape de collecte est le principal poste de dépense (> 50 %)

- La seule manière de mettre en place une collecte séparée des biodéchets à coût constant est de réduire fortement les OMR. C'est-à-dire de détourner la FFOM des OMR. Et de profiter de la mise en place d'une nouvelle collecte pour optimiser l'organisation du SPPGD

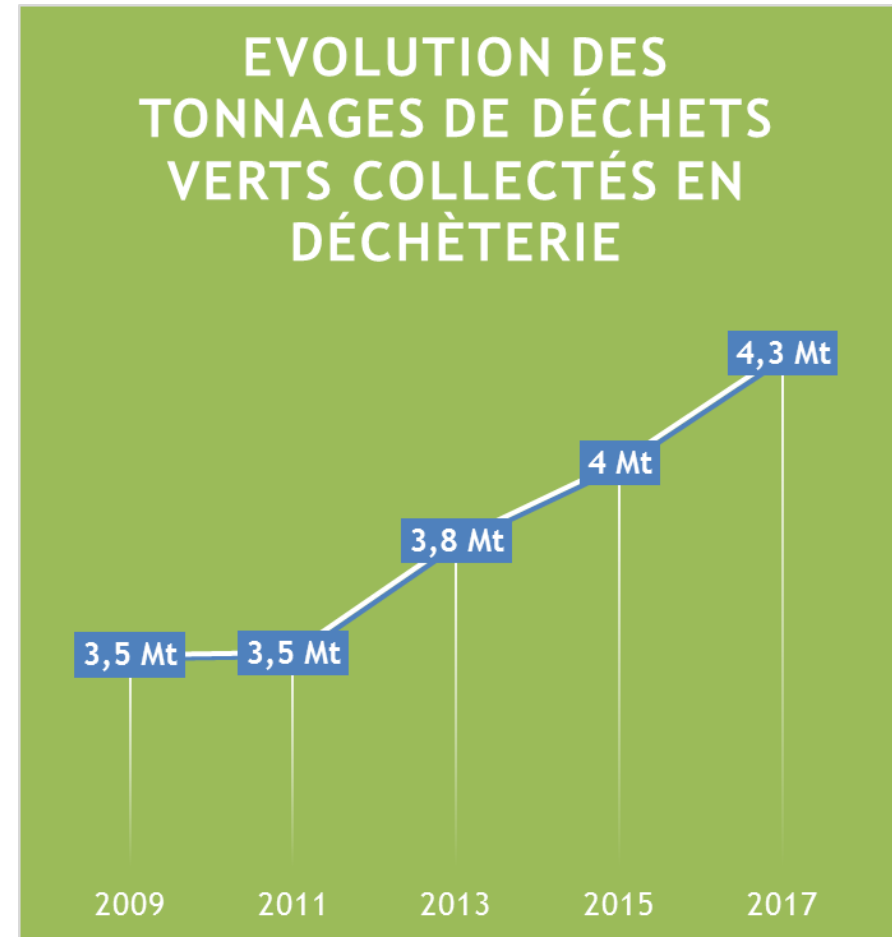
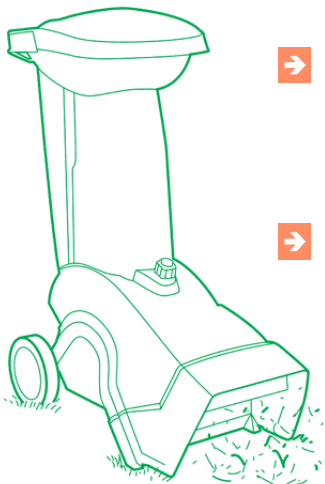
D'autant plus vrai dans un contexte d'augmentation de la TGAP !

Des tonnages de déchets verts collectés en déchèterie toujours en hausse



- Une augmentation de plus de **20 %** des tonnages de déchets verts apportés en déchèterie entre 2009 et 2017.
- Services à déployer pour limiter cette hausse:

- ➔ Mise à disposition de broyeurs
- ➔ Aide à l'achat de broyeur de végétaux mutualisé
- ➔ Promotion du paillage, du mulching, et du compostage



Source : enquête collecte ADEME

L'accompagnement technique et financier proposé par l'ADEME



	Gestion de proximité		Collecte séparée de biodéchets		
Opérations aidées	Etude préalable	Investissement compostage partagé	Etude préalable	Expérimentation	Mise en œuvre
	Animation / communication / formation / relais de terrain				
Opérations non financées	Investissement en composteurs domestiques individuels		Mise en place de CS exclusive de déchets verts		

- Depuis 2018, les expérimentations de collecte séparée des biodéchets peuvent faire l'objet d'un soutien technique et économique de l'ADEME
- Des appels à projets biodéchets ont été lancés dans de nombreuses régions => renseignez-vous auprès de vos Directions Régionales

L'accompagnement technique et financier proposé par l'ADEME



Gestion de proximité

Collecte séparée de biodéchets

Etude préalable

Taux d'aide max : 70 %

Plafond d'assiette : 50 k€

Plafond d'assiette : 100 k€

Expérimentation

Taux d'aide max : 70 %

Plafond d'assiette : 100 k€

Mise en œuvre

Taux d'aide max : 55 %

Plafond d'aide : 1 M€

Forfait : 10 € max/habitant desservi

Plafond d'aide : 2,5M€

Relais de terrain

24 000 €/poste/an sur 3 ans

- La création ou l'adaptation d'unités de compostage et de méthanisation pour accéder à l'agrément sanitaire sous-produits animaux sont également éligibles à un soutien financier de l'Agence
- Les taux d'aide et plafond peuvent varier localement.
- Dans tous les cas l'aide de l'ADEME n'est pas systématique, son attribution dépend avant tout de la qualité et de la pertinence du projet.

Les préconisations de l'ADEME à l'égard des collectivités souhaitant mettre en place des dispositifs de tri à la source des biodéchets



L'alimentation animale : la promotion de l'utilisation des poules



Recyclez vos déchets, adoptez une poule !



Rocio COMEZ MAZUECOS - CESAN.fr

- Bien que présentant plusieurs atouts :
 - ➔ réductions du volume déchets alimentaires, production d'œufs, intérêt pédagogique...
- L'alimentation animale par des déchets de cuisine et de table est réglementée (règlement européen N° 1069/2009)

Notre préconisation : Si la collectivité fait le choix de la promotion de l'alimentation animale, privilégier le financement ou la subvention de poulaillers auprès des ménages plutôt que la dotation en poules.

Merci pour votre écoute

